



Groupe Rouleau

Gestion stratégique de patrimoine



Depuis plus de 20 ans, nous aidons les familles
à protéger et accroître leurs acquis en toute quiétude

Nous croyons que vous devriez être informé de cet important changement

Le Modèle de Relation Client-Conseiller phase 2 (MRCC2) est sur toutes les lèvres en ce moment. Parents, amis, voisins, ils auront tous besoin de comprendre ce qu'il en est lorsqu'ils ouvriront leurs états de compte en janvier prochain. Alors que vous, vous serez déjà au fait de la situation puisque vous aurez lu ce qui suit.

Le MRCC2 imposé par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières a pour but d'améliorer le niveau de transparence sur les frais et le rendement liés aux comptes d'investissement. La mise en œuvre des modifications s'effectue graduellement depuis 2015 et prendra son plein envol en 2017. Toutes les sociétés de placement, ainsi que tous les courtiers en valeurs mobilières et conseillers en placement du Canada doivent se soumettre à ces nouvelles mesures.

RBC Dominion valeurs mobilières, ainsi que le Groupe Rouleau endossent sans réserve ces mesures, car elles contribuent à la transparence et à la communication de renseignements complets.

Deux nouveaux rapports annuels dès janvier 2017

Ces rapports permettront aux investisseurs de mieux comprendre le coût des produits et services. Ils recevront donc des renseignements précis sur les frais et le rendement de leurs placements.

1. Les frais liés aux comptes : Un *Rapport annuel sur les frais et les autres formes de rémunérations*, qui présentera la liste détaillée des frais perçus par la société de placement sur chaque compte durant l'année.



Claude Rouleau
Vice-président et conseiller
en placement et en patrimoine
claudio.rouleau@rbc.com



Pat Savoia, CIWM, CIM, FCSI
Conseiller associé en patrimoine
pat.savoia@rbc.com

2. Le rendement des comptes : Un Rapport annuel sur le rendement des placements, qui fournira des renseignements sur le rendement de chaque compte selon la méthode du taux de rendement « pondéré en fonction des flux de trésorerie. »

En tant qu'investisseur, en quoi cela vous touche-t-il?

Le MRCC2 ne change pas les sommes que vous versez à votre société de placement, il vise à mettre en lumière les frais et le rendement de vos comptes, ainsi que la valeur de la relation que vous entretenez avec votre conseiller. Cette nouvelle réglementation soulèvera énormément d'interrogations chez tous les investisseurs. Voici donc 3 questions que vous devriez vous poser :

1. Qu'est-ce que vous recevez en échange des honoraires que vous versez?
2. Pourriez-vous décrire le détail de vos frais?
3. À quoi ressemble la feuille de route de votre gestion de patrimoine?

Notre approche intégrée en gestion de patrimoine vise avant tout à ce que vous puissiez aborder l'avenir en toute confiance sachant que vous avez pris des décisions éclairées, responsables et objectives. Dans cet esprit, il est important pour nous de vous informer de tel changement. N'hésitez pas à communiquer avec nous, c'est avec plaisir que nous échangerons avec vous à propos du modèle de relation client-conseiller qui vous convient.

Groupe Rouleau

Gestion stratégique de patrimoine

Téléphone : 514 878-7122 | Sans frais : 1 800 361-5202

Courriel : grouperouleau@rbc.com

1 Place Ville Marie, Bureau 300, Montréal, Québec H3B 4R8

www.grouperouleau.com

Vous recevez ce courriel parce que vous avez adhéré à notre liste de diffusion sur le site www.grouperouleau.com ou en raison de votre relation d'affaires avec le Groupe Rouleau de RBC Gestion de patrimoine.

[Désabonnement](#) | [Abonnement](#)

Pour ajouter un contact à notre liste de distribution, envoyez-nous un courriel à grouperouleau@rbc.com

®/MC Marque(s) de commerce de la Banque Royale du Canada. Utilisation sous licence.
[Protection des renseignements et Sécurité](#) | [Conditions d'utilisation](#) | [Accessibilité](#)
[Membre-Fonds canadien de protection des épargnants](#)

RBC Dominion valeurs mobilières Inc.* et la Banque Royale du Canada sont des entités juridiques distinctes et affiliées.
*Membre-Fonds canadien de protection des épargnants. ® Marque déposée de la Banque Royale du Canada. Utilisée sous licence. RBC Gestion de patrimoine est une marque déposée de la Banque Royale du Canada. Utilisée sous licence. © Banque Royale du Canada 2015. Tous droits réservés.